

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 13 Décembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	20	

Vote
PREND ACTE
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 20/12/2022
Et
Publication du : 20/12/2022

L'an Deux mil vingt-deux, le treize Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés avec procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. SIMON Patrice, M. LINARD Alain à M. TOURATIER Claude, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. DEPOND Jean-Michel à M. MASSONNEAU Philippe, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, M. LOMBARD Daniel à Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés : Mme DOUCET Denise, M. MAHÉ Bernard

A été nommée secrétaire : Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

2022-106 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE AU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2021








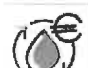


L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) a délégué l'exercice de la compétence assainissement collectif et non collectif à SUEZ Eau France via un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans et 5 mois entré en vigueur le 1er août 2017 et qui s'achèvera le 31 décembre 2027.

Ce contrat de délégation de service public porte sur les services d'assainissement collectif et non collectif des 15 communes membre de l'AME.

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)

Commune	Désignation	2020	2021	Evolution N/N-1 (%)
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	2 226	2 266,1	1,8%
SOLTERRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	4 947,3	4 934,4	- 0,3%
VILLEMANDEUR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	47 811,4	47 811,4	0,0%
VIMORY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	7 113,1	7 124,3	0,2%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	689,7	689,7	0,0%
CORQUILLEROY	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	245	245	0,0%
MONTARGIS	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	22,6	22,6	0,0%
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	1 735,9	1 735,9	0,0%
AMILLY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	15 315,9	15 316,6	0,0%
CEPOY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	4 198,7	4 198,7	0,0%
CHÂLETTE-SUR-LOING	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	6 869,4	6 869,4	0,0%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 045,9	1 045,9	0,0%
CONFLANS-SUR-LOING	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	651	953	46,4%
CORQUILLEROY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 860,2	2 860,2	0,0%
MONTARGIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 619,3	2 619,2	0,0%

Les chiffres clefs

	398,4 km de réseau total d'assainissement		3 757 738,2 m ³ (m ³) d'eau traitée
	8 stations de traitement des eaux usées		2 014,01 TMS de boues évacuées
	157 postes de refoulement		24 185 clients assainissement collectif
	671,8 mm de pluie		3 024 745,8 m ³ d'eau assujettis
	54 208,31 ml de réseau curé		1,98858 € TTC/m ³ sur la base de la facture 120 m ³

Les stations

Les installations des stations répondent à la réglementation, permettre d'obtenir des résultats d'exploitation conformes aux dispositions de l'arrêté préfectoral. Certains travaux de réhabilitation ont été effectués notamment au niveau de la station STEU AMILLY concernant :

- Le traitement de phosphore (par dé phosphatation physico-chimique avec un bac de stockage du chlorure ferrique de 6 m3 avec une cuve de rétention).
- L'adaptation de la filière boue (mise en place d'une centrifugeuse).

Le traitement des eaux usées :

Les eaux usées arrivent dans les stations par poste de relèvement, s'ensuit, un dégrillage, les eaux usées passent à travers des grilles espacées de 5 mm qui vont retenir les déchets les plus volumineux. Dessablage et déshuilage car l'eau contient toujours des sables, des huiles ou autres matières en suspension (MES). Elles doivent passer dans un bassin de dessablage et de déshuilage. Les déchets les plus volumineux sont compactés et envoyés en bennes en centre d'enfouissement technique. Dessablage puis déshuilage (la station possède 2 dessableurs et dégraisseurs en parallèle). Les huiles et les corps gras (ils seront ensuite dégradés en CO2 et H2O par des micro-organismes adaptés à ce type de substrat à l'intérieur d'un réacteur biologique, le BIOLIX).

Chaque station, a donc un rôle bien précis et participe à l'épuration des eaux. L'eau traitée et dépolluée est rejetée dans le milieu naturel (Solin, L'Huillard, la Bezonde).

Évènements significatifs

Le 09/08/2021 Rue des prés à VILLEMANDEUR, constat de problèmes d'odeurs dans le collecteur des eaux usées, suite à l'appel d'un client. Accompagnement des pompiers sur place par un agent SUEZ en astreinte pour une ventilation du réseau et un contrôle jusqu'au PR Picardière.

Le 13/09/2021 PR Aire des gens du voyage (VILLEMANDEUR), dégradation de l'armoire de commande avec raccordement électrique sur un contacteur. Les agents SUEZ, ont dû effectuer une réparation provisoire de l'armoire par nos équipes.

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021			
Détail des produits			
en Euros	2020	2021	Ecart en %
TOTAL	6 427 049	6 630 107	3,2%
Exploitation du service	4 120 090	4 503 868	9,3%
• Partie fixe facturée	638 043	679 082	
• Partie proportionnelle facturée	2 844 984	3 087 952	
• Conventions spéciales de déversement facturées	253 229	277 515	
• Variation de la part estimée sur consommations	128 016	48 609	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	257 818	410 710	
Collectivités et autres organismes publics	2 281 064	2 111 952	-7,4%
• Part Collectivité	1 816 596	1 625 654	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	464 469	486 298	
Travaux attribués à titre exclusif	14 266	4 413	-69,1%
• Branchements	14 266	359	
• Autres travaux	0	4 054	
Produits accessoires	11 629	9 874	-15,1%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	7 124	6 053	
• Autres produits accessoires	4 504	3 821	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021			
<small>(en application du décret 2008-239 du 14 mars 2008)</small>			
en Euros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	6 427 049	6 630 107	3,2%
Exploitation du service	4 120 090	4 503 868	
Collectivités et autres organismes publics	2 281 064	2 111 952	
Travaux attribués à titre exclusif	14 266	4 413	
Produits accessoires	11 629	9 874	
CHARGES	6 196 968	6 407 385	3,4%
Personnel	1 352 112	1 431 081	
Energie électrique	344 158	331 562	
Produits de traitement	130 985	164 887	
Analyses	8 857	7 842	
Sous-traitance, matières et fournitures	688 638	783 058	
Impôts locaux et taxes	105 254	78 854	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	547 987	630 263	
• télécommunication, postes et télégestion	27 944	36 778	
• engins et véhicules	168 816	158 706	
• informatique	202 743	257 424	
• assurance	18 695	28 047	
• locaux	49 709	55 689	
Ristournes et redevances contractuelles	0	83 261	
Contribution des services centraux et recherche	136 817	149 099	
Collectivités et autres organismes publics	2 281 064	2 111 952	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	342 799	420 176	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	78 551	71 189	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	44 588	43 530	
Pertes sur créances irrécouvrables et risques recouvrement	134 137	100 604	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	10	15	
Résultat avant impôt	230 090	222 722	-3,2%
Apurement des déficits antérieurs	139 784	0	
Impôt sur les sociétés (calcul normal)	27 995	61 248	
RESULTAT	62 312	161 473	189,1%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

- Après présentation succincte du rapport de délégation, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/12/2022

Le Maire,



Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Catherine ADRIEN-CAMUS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr